

# Conçus pour les professionnels de santé

La raison d'être de *Prescrire* est d'apporter aux professionnels de santé des informations claires, synthétiques et fiables dont ils ont besoin dans l'intérêt des patients, en particulier sur les médicaments et les stratégies diagnostiques et thérapeutiques.

Il suffit de lire la page II de couverture de chaque numéro de *Prescrire* pour constater que les rédacteurs sont pour un grand nombre des professionnels de santé. Professionnels de divers lieux et modes d'exercice : c'est indispensable quand on s'adresse à un lectorat varié, dont le point commun est souvent de "soigner ensemble".

## Sans conflit d'intérêts

De façon à être libres des influences mercantiles, et à placer le service rendu aux patients en tête des priorités, les membres de la Rédaction signent chaque année une déclaration d'absence de conflit d'intérêt telle que définie dans la Charte "Non merci...". Y sont décrites les influences économiques et financières de firmes intervenant dans le domaine de la santé ; les influences économiques, politiques et financières d'organismes nationaux ou supranationaux ; les intérêts personnels des professionnels eux-mêmes (a).

## Au service des patients

Quel que soit le sujet (nouveau médicament, traitement d'une affection, analyse d'un concept, etc.), la Rédaction part toujours des questions qui se posent concrètement dans la pratique, et toujours en se plaçant du point de vue de l'intérêt des patients, notamment objectifs des soins, choix des traitements, prise en compte de l'évolution naturelle, énoncé des données inexistantes et des incertitudes.

Faire connaître l'état des données et développer une pensée critique est sans doute le plus apparent du travail rédactionnel de *Prescrire*, mais cela ne suffit pas pour décider avec les patients. Avec l'exercice professionnel en tête, les membres de l'équipe savent que les métiers de santé sont difficiles, que la pratique des soins fait aussi appel au dialogue, à des compromis, au travail en coopération, à la gestion du facteur temps, etc.

En connaissance de cause et à l'écoute permanente des abonnés, l'équipe *Prescrire* s'efforce de répondre toujours mieux aux attentes des professionnels de santé, dans l'intérêt premier des patients.

**Prescrire**

a- La Charte «Non merci...» et la Déclaration d'absence de conflit d'intérêt sont consultables sur [www.prescrire.org](http://www.prescrire.org), onglet Qui est Prescrire.